

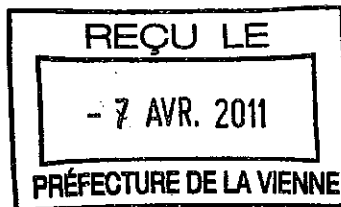
SYNDICAT INTERCOMMUNAL d' ELECTRICITE
et d' EQUIPEMENT du DEPARTEMENT de la VIENNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

REUNION du COMITE

Séance du 29 MARS 2011

Délib 2011/05 (Comité du 29 mars 2011)



Le 29 mars 2011, sur convocation du 07 mars 2011, le Comité du syndicat intercommunal s'est réuni, en session ordinaire à 10 h 00, au palais des congrès du Futuroscope, sous la Présidence de M. Arnaud LEPERCQ, Président.

Membres en exercice : 538

Quorum : 270 délégués

327 délégués étaient présents ; 16 avaient donné pouvoir écrit de voter en leur nom à un autre délégué.

5 - APPROBATION DU BUDGET 2011 DU SIEEDV - DELIBERATION

M. Pascal GRIMAUD, directeur du SIEEDV, présente le budget 2011 qui s'équilibre de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 7 869 800,00 € en recettes et en dépenses
- Section d'investissement : 48 697 844,32 € en recettes et en dépenses

Le détail des comptes a été joint au dossier préparatoire.

Ce budget respecte à quelques ajustements près, les orientations budgétaires 2011 du SIEEDV présentées au Comité du 22 décembre dernier.

5.1 - LES PRINCIPALES RECETTES DU SIEEDV

5.1.1 - Subventions du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE): 6 366 k€

L'hypothèse retenue lors du débat d'orientations budgétaires était le maintien des dotations à hauteur de 4,2 M€ par an. Le montant de la subvention qui devrait être octroyée au SIEEDV pour les programmes 2011 serait de 4 157 595 €. Ce montant provisoire, inscrit au budget 2011, sera rectifié par décision modificative en cours d'exercice dès l'attribution officielle connue.

Le montant des restes à réaliser pour les programmes FACE est de 2 207 728,25 €.

5.1.2 - Taxe sur l'électricité : 3 800 k€

Le montant de la taxe d'électricité collectée et reversée au SIEEDV pour l'année 2010 est de 3 785 708, 31 €. Ce montant sera retenu par prudence pour 2011 bien qu'il était prévu 4,1 M€ lors du débat d'orientations budgétaires.

5.1.3 - Redevances de concession : 4 000 k€

Le montant total perçu pour l'année 2010 a été de 3 956 058,43 €. Cette redevance calculée sur la valeur du patrimoine évoluera de façon positive et le montant à prévoir pour 2011 peut être revu à la hausse par rapport aux prévisions du débat d'orientations budgétaires établies à 3 867 k€. Il sera inscrit au budget 2011 un montant de 4 M€ réparti de la façon suivante :

- Redevance de mise à disposition du réseau électricité versée par SRD au SIEEDV : 3 600 k€
- Redevance de fonctionnement électricité versée pour moitié par SRD et SOREGIES : 352 k€
- Redevance de fonctionnement gaz versée par SOREGIES : 48 k€

5.2 - LES PRINCIPALES DEPENSES DU SIEEDV

5.2.1 - Frais de fonctionnement : 700 k€

L'hypothèse retenue lors du débat d'orientations budgétaires (700 k€) devrait se confirmer en 2011. Les dépenses de fonctionnement (fonctionnement de la structure, charges de personnel, services extérieurs, organisation des bureaux et comités, assurances...) seront maintenues à leur niveau actuel.

Cette rubrique comprend les chapitres suivants :

- chapitre 60 (sauf 6042 : 100 000 €) : 25 000 €
- chapitre 61 (sauf l'article 617 : 50 000 €) : 75 000 €
- chapitre 62 : 120 950 €
- chapitre 63 : 5 500 €
- chapitre 64 : 352 550 €
- chapitre 65 en partie (articles 6531, 6532, 6533 et 673) : 121 000 €

5.2.2 - Subventions du SIEEDV aux travaux d'investissement : 12 212 k€

Il s'agit pour une partie des restes à réaliser des programmes travaux des années précédentes et pour l'autre partie des programmes 2011 à inscrire.

Restes à réaliser :

- pour les programmes FACE, ce montant s'élève à 2 207 728,25 €.
- pour les autres programmes subventionnés (enfouissement HTA, enfouissement 50/40/10, environnemental), le montant des restes à réaliser est de 2 024 875,61 €.

Nouveaux programmes :

- le SIEEDV reverse à SRD, maître d'ouvrage es qualité des travaux sur les réseaux d'électricité, les subventions reçues du FACE. Les prévisions de reversement sont identiques aux montants indiqués au paragraphe 5.1.1 « subventions FACE ». Le montant inscrit au budget est de 4 157 595,00 €.

- le SIEEDV participe à l'aide apportée par le FACE à hauteur de 18,61% du montant total des travaux. Cela représente une enveloppe de 1 190 351,43 € pour les programmes de 2011.

- le SIEEDV participe aux autres programmes subventionnés pour un montant à inscrire de 2 631 114,14 €.

5.2.3 - Aides du SIEEDV aux communes pour l'éclairage public, les Zones de Développement de l'Eolien (ZDE) et pour les actions de Maîtrise de la Demande en Energie (MDE) : 1 550 k€

Les orientations prises lors du débat d'orientations budgétaires concernant les aides aux communes pour l'éclairage public et la MDE sont confirmées.

Le SIEEDV prévoit un montant de 1 400 k€ à l'article 657341 « subventions aux communes » dans le cadre des aides aux communes concernant l'activité éclairage public :

- 400 000 € dans le cadre des travaux de création, extension, renouvellement, enfouissement et mise en valeur du patrimoine,
- 1 000 000 € dans le cadre des conventions VISION PLUS.

De plus, le SIEEDV accompagne les communes et communautés de communes lors de la création des ZDE. Une enveloppe de 50 000 € a été prévue à cet effet à l'article 617 « études et recherches ».

Enfin, il est prévu de mener à partir de 2011 des actions de MDE sur le patrimoine bâti des communes. Le SIEEDV accompagnera les communes et communautés de communes dans un dispositif de conseil en orientation énergétique et d'audits énergétiques. Il est donc prévu à cet effet en dépenses un montant de 100 000 € à l'article 6042 « achat de prestations de service ». Le SIEEDV se chargera du choix du cabinet d'audit puis imputera en recette la part de chaque collectivité à l'article 70688 « autres prestations de services » pour un montant de 40 000 €.

5.2.4 - Subventions du SIEEDV aux communes pour les extensions et raccordements aux réseaux électriques et pour les projets de développement des réseaux gaz : 800 k€

Le montant inscrit pour 2011 est de 800 k€, chiffre basé sur les réalisations 2010, au lieu de 500 k€ prévus au débat d'orientations budgétaires. La reprise amorcée en 2010 devrait se confirmer en 2011.

5.2.5 - Remboursement de la dette : 3 250 k€

Le remboursement de la dette existante est de 1 050 k€ pour l'année 2011. A ce montant, il convient d'ajouter le remboursement des nouveaux emprunts contractés en 2011 pour l'acquisition de 66% du capital de SRD, soit 2 200 k€.

Dette existante : 1 050 k€

- Capital : 810 000 €
- Intérêts : 240 000 €

Dette contractée en 2011 : 2 200 k€

- Capital : 1 250 000 €
- Intérêts : 950 000 €

«... »

Le Comité, à l'unanimité, adopte le budget 2011.

Pour extrait conforme,
syndicat intercommunal
d'Electricité et d'Equipement
(S.I.E.E.D.v.)
du Département de la Vienne
Arnaud LEPERCQ
Président

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 7/04/2011
Publication ou notification le 7/04/2011